



PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES

Publié le 04-05-2023

Unité Technique Départementale de Pau et Est Béarn

ARRETE

portant réglementation de la circulation sur la **RD 288**
Territoire de commune d'**ARROS DE NAY**

2023/DGAPID/PEB/043

Le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté n° 02-2021 DGAPID du 2 juillet 2021, portant délégation de signature de M. le Président du Conseil départemental à M. le Directeur des Routes et Infrastructures et à Mme et MM. les chefs d'UTD

Considérant qu'en raison du déroulement d'une manifestation organisée par l'association AIL LAND, et pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint du Patrimoine et des Infrastructures départementales, Unité technique départementale de PAU et EST BEARN,

ARRETEMENT :

ARTICLE 1 : le samedi 13 mai 2023, de 8h00 à 18h00, la circulation sera réglementée sur la RD 288 entre les PR 9+800 et 10+170, commune d'ARROS DE NAY.

La circulation sera régulée par panneaux, la vitesse sera limitée à 50 km/h et le dépassement et le stationnement seront interdits sur la section précitée.

De plus une signalisation de danger et de balisage sera mise en place le long de la manifestation afin de guider les usagers de la route et mise en sécurité du public.

ARTICLE 2 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La fourniture, la pose et la maintenance de cette signalisation seront sous la responsabilité de l'association AIL LAND – 4800 ARROS DE NAY, représenté par la présidente Viky LAGRAVE.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Direction Départementale des territoires et de la Mer, Unité Sécurité Routière, Gestion de Crise,
- ✓ M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques,
- ✓ M. le Maire d'Arros de Nay,
- ✓ M. le Président du Conseil Départemental, Unité Technique Départementale de PAU de la Direction Générale Adjointe du Patrimoine et des Infrastructures Départementales,
- ✓ Mme et M. les Conseillers départementaux du territoire d'OUZON, GAVE ET RIVES DU NEEZ,
- ✓ Mme la responsable de l'association AIL LAND,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site <https://publication-actes.le64.fr>.

PAU , le 4 mai 2023

P/Le Président du Conseil Départemental et par délégation,
Le chef de l'UTD de Pau et Est Béarn



Christian LAMANE

Archivé: jeudi 4 mai 2023 13:21:48

De: Laguerre-Basse Philippe

Envoyé: Thu, 4 May 2023 10:24:06

À: Midou Patricia

Sujet: TR: Manifestation Arros de nay à l attention de Mr Laguerre

Confidentialité: Normal

Pièces jointes:

Arrêté RD 288 Asso Ail Land.docx 

Pour signature et envoie

merci



Philippe LAGUERRE BASSE

Technicien

DGAPID – UTD Pau Est Béarn

philippe.laguerre-basse@le64.fr

TEL : 05.59.40.36.76

Département des Pyrénées-Atlantiques

De : utdpeb

Envoyé : jeudi 4 mai 2023 08:06

À : Laguerre-Basse Philippe <philippe.laguerre-basse@le64.fr>

Objet : TR: Manifestation Arros de nay à l attention de Mr Laguerre

Bonjour Philippe,

Pour suite à donner ou info.

A plus tard ...

Patricia MIDOU

Secrétaire

Patrimoine et Infrastructures départementales

DGA-PID UTD PAU et Est-Béarn

Tél. 05.59.40.36.76 - patricia.midou@le64.fr

Département des Pyrénées-Atlantiques

117, avenue de Montardon

64 000 Pau



De : Viky [<mailto:maiw.en@hotmail.fr>]

Envoyé : jeudi 4 mai 2023 07:58

À : utdpeb <utdpeb@le64.fr>

Objet : Manifestation Arros de nay à l attention de Mr Laguerre

image0.jpeg

Monsieur,

Je vous informe que l'association Ail Land souhaite organiser un troc de plantes le samedi 13 mai 2023 Route des Labassères à ARROS DE NAY (b 383) de 10 h à 18 heures.

Cette manifestation va générer la venue de véhicules ce pourquoi nous vous sollicitons afin d'obtenir un arrêté de circulation. Comme vous nous l'avez indiqué lors de notre rencontre du 2 mai à la mairie d'Arros de Nay, nous projetons de sécuriser un parking sur la parcelle n° 387et385 et positionnerons des panneaux de limitation de vitesse et de la rubalise sur les bas cotés. Vous trouverez en pièce jointe un plan de situation afin de pouvoir visualiser les éléments.

Je vous remercie de votre retour.

Cordialement

Viky LAGRAVE, Présidente d'Ail Land

0781417043

Envoyé de mon iPad